

**Règlements du concours  
« IL PLEUVAIT DES OISEAUX »**

Afin d'avoir la chance de gagner un exemplaire du roman **IL PLEUVAIT DES OISEAUX** de Jocelyne Saucier (offert par les éditions XYZ) OU un laissez-passer valable pour 2 personnes pour assister au film **IL PLEUVAIT DES OISEAUX**, il faut remplir le formulaire sur le site [www.mk2mile-end.com/concours](http://www.mk2mile-end.com/concours).

1. Les personnes peuvent participer autant de fois qu'elles le désirent.
2. Le concours sera publié dans les journaux :
  - a. Le Droit les 20 et 21 septembre 2019
  - b. La Tribune le 21 septembre 2019
  - c. Le Nouvelliste les 20 et 21 septembre 2019
  - d. Le Soleil le 21 septembre 2019
  - e. Le Quotidiens/ Le Progrès les 20 et 21 septembre 2019
3. Remplir le formulaire sur le site [www.mk2mile-end.com/concours](http://www.mk2mile-end.com/concours).
4. Le concours sera disponible sur ce site du 20 septembre à 00h00 au 22 septembre 2019 à 23h59
5. Le tirage aura lieu le 23 septembre 2019 à 16h chez MK2 I MILE END.
6. 25 gagnants recevront un laissez-passer double valable en tout temps et un exemplaire du roman de **JOCELYNE SAUCIER, IL PLEUVAIT DES OISEAUX**, paru aux éditions XYZ. La valeur d'un laissez-passer est de 22\$, La valeur d'un roman est de **21,95\$**
7. 25 gagnants recevront un exemplaire du roman de **JOCELYNE SAUCIER, IL PLEUVAIT DES OISEAUX**, paru aux éditions XYZ. La valeur d'un roman est de **21,95\$**
8. La valeur totale des prix est de 1647,5 \$ (50 livres) X 21,95\$ + (25 billets double) X 22\$ = **1647,5\$**

9. Les personnes au bénéfice desquelles le concours est tenu, leurs employés, leurs représentants, leurs agents ou les membres de leur famille ne peuvent participer à ce concours.
  
10. Les règlements sont disponibles chez MK2 I MILE END.
  
11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler

Fait à Montréal, le 17 septembre 2019